



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Paris, le 1^{er} décembre 2010

RESULTATS CAP AVANCEMENT POUR 2011 ET MOBILITE PROFESSEURS TECHNIQUES DU 1/12/2010

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé : Florence GUITTET (Tél : 01 69 56 96 00) Maxime LANCIEN (Tél : 01 64 31 12 34) Michel FAUJOUR (Tél : 01 48 40 59 48).

Déclaration liminaire SNPES-PJJ/FSU:

La pérennité de la mission d'insertion sociale et professionnelle des jeunes à la PJJ, est en grande partie liée à l'existence d'un corps de professionnels spécialisés dans cette mission. Cette mission est aujourd'hui remise en cause et nous craignons à terme sa disparition pure et simple conjointe à la mise en extinction possible du corps des PT.

Les coupes sombres dans de nombreux dispositifs d'insertion et la fermeture de plusieurs infrastructures nous confortent dans notre analyse. Les justifications de ces fermetures sur des critères financiers ou de taux d'occupation ne servent que de prétexte pour réduire la diversité des ateliers et imposer la polyvalence des lieux et des intervenants. Les décisions de fermeture prises sous la contrainte des coûts annuels d'entretien vont faire disparaître des équipements qui ont été difficiles à installer. La perte de ces lieux repérés par les mineurs comme lieux d'activité professionnels et la banalisation de la fonction de professeur technique, vont diminuer les possibilités « d'accrocher » les jeunes au détriment de la construction de leur parcours d'insertion. De ce point de vue, le positionnement de nombreux personnels de l'insertion (PT mais aussi éducateurs) dans les milieux ouverts et les hébergements pour mettre en place le D2A, qui s'accompagne d'une perte de spécificité de médias et de moyens matériels propres, complexifie les possibilités d'« accrochage » des adolescents à une activité.

En parallèle, l'arrêt du recrutement des PT et l'absence de perspectives claires pour les collègues du corps, apparaissent comme cohérents avec une disparition programmée du secteur de l'insertion. Cette situation inquiète les collègues, et produit un climat mortifère. Pour pallier aux besoins les plus pressants en matière de personnels, les directions territoriales et régionales ont multiplié ces dernières années l'embauche de personnels contractuels. Ainsi, il y a plus de 80 contractuels PT à la PJJ soit plus de 26% de l'effectif de ce corps de 300 personnels.

Face à cette situation, nous avons demandé, une fois encore, à la Direction de la PJJ de répondre aux préoccupations des professionnels. Une réunion et une audience viennent d'avoir lieu avec les représentants à la CAP, les représentant nationaux du SNPES-PJJ-FSU et du SNFO-PJJ. La première avec le service du personnels de l'AC sur les questions de mobilité en lien avec les spécialités, la seconde sur les questions plus générales mais non moins prégnantes sur l'avenir de l'insertion et du corps avec M. Rousset, DRH PJJ.

La réunion du 16/11/2010 sur la question des spécialités avait pour objectif de trouver des solutions pour faciliter la mobilité des PT qui est de plus en plus restreinte en lien avec l'arrêt du recrutement. Nous avons proposé à l'AC de faciliter les projets de mobilité des PT sans remettre en cause les différentes spécialités qui préservent la spécificité des médias et dont la maîtrise est un atout pour favoriser les activités d'insertion avec les jeunes. Nous avons proposé que les DIR et les DT définissent sur les différents postes existants plusieurs spécialités à pourvoir. Les DIR et les DT auront donc la responsabilité de garantir la mise en oeuvre des moyens

permettant l'exercice de la spécialité du PT arrivant sur un poste. Pour permettre une bonne information des collègues, il serait nécessaire que les différentes spécialités possibles sur un poste soient classées par ordre de priorité. Cette réunion faisait suite à une demande formulée par les représentants à la CAP il y a plus d'un an et sur laquelle l'AC s'était engagée.

Une audience s'est tenue par ailleurs à la veille de la CAP avec M. Rousset sur la question de l'avenir du corps et la place de l'insertion. M. Rousset nous a réaffirmé les propos de M. Cabourdin d'il y a un an sur la volonté de la DPJJ de conserver les PT afin de garantir le fonctionnement des lieux d'activités d'insertion. Il a pris l'exemple des restaurants qui, selon lui, ne pourraient poursuivre leur activité sans les PT. Cette séduisante affirmation de principe et l'exemple des restaurants d'application nous apparaissent en contradiction avec la réalité des terrains. La mise en exergue de quelques « vitrines » ne peut cacher la fermeture d'un grand nombre d'équipements, souvent au prétexte de leur coût prohibitif (les restaurants ne faisant pas exception à cette appréciation des DIR). Le nombre de fermetures d'UEAJ en 2009 et 2010, ainsi que les prévisions pour 2011 selon les propres chiffres de la Centrale l'illustrent bien. Le fait que, parmi toutes les fermetures d'unités (milieu ouvert et hébergement, c'est-à-dire hors CEF et SEPM), ce sont les UEAJ qui ferment en plus grand nombre, interroge légitimement sur la volonté de préserver un secteur de l'insertion à la PJJ.

Le DRH répond que les fermetures d'UEAJ sont liées à un niveau insuffisant de personnels qui ne permet pas de garantir la continuité du service public. Rappelons que les débats au CTPC sur la circulaire sur les Activités de Jour avaient conduit le Directeur à affirmer que les capacités de l'insertion seraient maintenues. Il n'en est rien, la restructuration des services, la réorganisation administrative conduisent à la fermeture des dispositifs d'insertion.

Ces fermetures et réorganisations mécontentent les personnels attachés à leurs outils de travail difficilement construits. C'est probablement en réaction ou pour faire taire le mécontentement que les initiatives tatillonnes de certains échelons hiérarchiques se multiplient. De nombreux PT sont sommés d'être présents sur la structure au-delà des temps de contact direct avec les mineurs et des temps de réunions et de suivis individuels. Une note récente de la Direction de la PJJ s'aventure sur le terrain de l'interprétation du statut des PT alors que celui-ci stipule une obligation horaire de 23 heures de face à face pédagogique, dans le cadre de l'obligation générale de temps de travail des fonctionnaires. Cette note fait référence à la circulaire sur les Activités de Jour et s'accompagne d'un texte dont le statut légal est indéfini. A notre connaissance, cette circulaire comme ses annexes présentées en CTPC, ne sont pas contradictoires avec le statut et ne précisent rien de plus que celui-ci au plan des horaires et de leurs modalités de mise en œuvre. C'est ce que nous a confirmé le DRH lors de l'audience du 30/11/2010 et nous serons attentifs aux répercussions de ce positionnement dans les services afin d'éviter toute cristallisation non fondée de conflit, au prétexte d'une obligation horaire fantaisiste au regard des textes réglementaires.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE HORS CLASSE

Critères du SNPES-PJJ/FSU : au bénéfice de l'année de naissance + ancienneté au ministère de la Justice

Critères de l'administration : priorité régionale + notation + poids démographique des régions+ pourcentage de promus par région depuis deux ans

Liste proposée par le SNPES-PJJ/FSU			Liste proposée par l'administration		Liste retenue à l'issue de la CAP	
Ordre	Nom Prénom	Bénéfice de l'âge + Ancienneté Ministère de la Justice	Ordre	Nom Prénom	Ordre	Nom Prénom
1	ZMIRLI Mohammed	Age de l'agent et 11 ans 11 mois 27 jours	1	URLI Lionel	1	<i>KEMPF JEANDON Brigitte</i>

2	LOMBARD Jacques	Age de l'agent et 10 ans 3 mois 21 jours	2	ADAM Denis	2	WAQUET BIGONTINA Micheline
3	ROCHEREAU Jacques	33 ans 1 mois 15 jours	3	GUERINEAU PRETTE Valérie	3	COULOT Joseph
4	BEN HINI Norbert	Age de l'agent et 27 ans 9 mois 12 jours	4	KEMPF JEANDON Brigitte	4	ROCHEREAU Jacques
5	PERROT Jean-Pierre	Age de l'agent et 12 ans 11 mois 26 jours	5	BRUHL Yannick	5	MOUILLON Jean- Luc
6	LE MADEC Marc	Age de l'agent et 11 ans 11 mois 27 jours	6	WAQUET BIGONTINA Micheline	6	ZMIRLI Mohammed
7	EMORINE DELAMARRE Annick	Age de l'agent et 16 ans 11 mois 15 jours	7	CORMIER Jacques	7	URLI Lionel
8	BIED Patrick	Age de l'agent et 18 ans 3 mois 18 jours	8	NIGNOL Jean-Jacques	8	ADAM Denis
9	ZIEGLER Patrick	Age de l'agent et 20 ans 10 mois	9	COULOT Joseph	9	GUERINEAU PRETTE Valérie
10	CAMPAGNE Sylvie	Age de l'agent et 30 ans 5 mois	10	MOUILLON Jean-Luc	10	VILLA Victorio
11	VAN OOST Alain	Age de l'agent et 27 ans 9 mois 12 jours	11	VAN OOST Alain	11	HALOIN Jérôme
12	CASPANI Olivier	33 ans 6 mois 15 jours	12	DESJARDINS Elise	12	NICOLAIDES Franck
13	BEZIER Nelly	33 ans 1 mois 29 jours	13	BOUTEYRON Catherine	13	AUDEBRAND Fabrice
14	ROCHEREAU Jacques	33 ans 1 mois 15 jours	14	COULON Vincent	14	CORMIER Jacques
15	DOUMESCHE Jacques	30 ans 7 mois	15	BAVAZZANO Thierry	15	NIGNOL Jean- Jacques
16	COULOT Joseph	29 ans 7 mois 28 jours	16	HALOIN Jérôme	16	COULON Vincent
17	FONTANILLES MOUILLON Corinne	29 ans 15 jours	17	FABRE Lilian	17	BAVAZZANO Thierry
18	KEMPF JEANDON Brigitte	26 ans 3 mois 29 jours	18	AUDEBRAND Fabrice	18	VAN OOST Alain
19	MOUILLON Jean-Luc	25 ans 9 mois				

20	WAQUET BIGONTINA Micheline	22 ans 3 mois 27 jours				
----	-------------------------------	---------------------------	--	--	--	--

18 agents pouvaient être promus.

Le SNPES-PJJ a demandé à ce que les agents proposés soient tous classés par les régions car il y a des fonctionnements différents qui peuvent défavoriser certains.

Le SNPES-PJJ a favorisé les agents selon leur âge et selon leur ancienneté au ministère de la Justice. Après débat, l'administration a accepté une partie des propositions des représentants des personnels en modifiant ses propositions.

Malgré l'introduction d'un nouveau critère (pourcentage annuel de promus par région), l'administration continue à favoriser majoritairement le mérite, tel qu'il est évalué par les directeurs de service, les DIR.

TABLEAU D'AVANCEMENT GRAND CHOIX (12 promotions possibles)

Critères SNPES-PJJ/FSU : sont priorisés les agents qui n'ont pas eu d'avancement récemment.

Critères de l'administration : priorités régionales + notation + poids démographique des régions

Liste proposée par le SNPES-PJJ/FSU	Liste proposée par l'administration	Liste retenue à l'issue de la CAP
SAISON LEGRAND Mylène	VELLA JOUFFRE Sylvie	BEZIER Nelly
BAILLE Emmanuel	BASTIE Grégory	HORVAIS Olivier
BILLON Daniel	SAISON LEGRAND Mylène	VELLA JOUFFRE Sylvie
ACAR Ozcan	VANDEN TORREN Nicolas	BASTIE Grégory
HORVAIS Olivier	BEZIER Nelly	VANDEN TORREN Nicolas
LEROY Denis	HORVAIS Olivier	GRANGER Gwénael
SAY Grégory	BACHELLERIE Olivier	EYME Jocelyne
BEZIER Nelly	MINGOTAUD Thibaut	DACHE Audrey
RAOUX François-Xavier	GRANGER Gwénael	SAISON LEGRAND Mylène
MAHEU MBAYE Axelle	VIRAT Mael	BALDI Franck
CHAUCHARD Jean-Jacques	EYME Jocelyne	BACHELLERIE Olivier
BALDI Franck	DACHE Audrey	MINGOTAUD Thibaut

43 agents remplissaient les conditions pour passer au grand choix. 12 promotions étaient possibles.

TABLEAU D'AVANCEMENT CHOIX (21 promotions possibles)

Critères du SNPES-PJJ/FSU : sont priorisés les agents qui n'ont pas eu d'avancement récemment.

Critères de l'administration : ne pas promouvoir un agent en détachement sortant, des agents ayant bénéficié du grand choix en 2007 et « mal » ou pas priorisés régionalement, un agent noté « moyen », un agent en disponibilité de droit (avec engagement de la prioriser à son retour), un agent en arrêt maladie (!)

Liste proposée par le SNPES-PJJ/FSU	Liste proposée par l'administration	Liste retenue à l'issue de la CAP
RENARD Prisca	BAILLE Emmanuel	BAILLE Emmanuel
BAKLI Abdelwaheb	BAKLI Abdelwaheb	BAKLI Abdelwaheb
ABT WUNDERLE Marie-Julie	ABT WUNDERLE Marie-Julie	ABT WUNDERLE Marie-Julie
BILLON Daniel	BILLON Daniel	BILLON Daniel
BOUCHEL FAUCOMPRET Virginie	BOUCHEL FAUCOMPRET Virginie	BOUCHEL FAUCOMPRET Virginie
ZEQUES Sylvain	ZEQUES Sylvain	ZEQUES Sylvain
MADEC Bertrand	MADEC Bertrand	MADEC Bertrand
BOISNAY Arnould	BOISNAY Arnould	BOISNAY Arnould
ACAR Ozcan	ACAR Ozcan	ACAR Ozcan
ROUYER Delphine	ROUYER Delphine	ROUYER Delphine
FERNANDEZ Paulino	FERNANDEZ Paulino	FERNANDEZ Paulino
CHAUCHARD Jean-Jacques	CHAUCHARD Jean-Jacques	CHAUCHARD Jean-Jacques
FRECON Peggy	FRECON Peggy	FRECON Peggy
PAUMARD Thierry	PAUMARD Thierry	PAUMARD Thierry
CARAVEO Olivier	CARAVEO Olivier	CARAVEO Olivier
MICHELON GUENOUNE Géraldine	MICHELON GUENOUNE Géraldine	MICHELON GUENOUNE Géraldine
BRELOT Olivier	BRELOT Olivier	BRELOT Olivier
NICOLAÏDES Franck		RENARD Prisca

28 agents remplissaient les conditions pour passer au choix, 21 promotions étaient possibles au regard des règles statutaires. 10 collègues avaient obtenu une promotion hors classe ou au grand choix. Le reliquat de promotion sera reporté l'an prochain.

MOBILITE PROFESSEURS TECHNIQUES

POSTES SPECIFIQUES CATEGORIE A ET B								
NOUVELLE AFFECTATION						ANCIENNE AFFECTATION		
DIR	Dpt	Structure/Unité	Emploi	Nom Prénom	barème	Dpt	Structure	Observations
ENPJJ	59	ENPJJ Roubaix	Formateur	ROUSSEL Aurélie S/R résultats CAP Attaché(e)s				Prise de poste après titularisation d'un emploi de contractuel (cf. commentaires à la suite du tableau). Poste ouvert aux DIR-ATT-PT
Centre	21	DTPJJ Côte d'Or siège à Dijon	Conseiller technique	LE QUINCEY Laurent		71	EPE Chalon S/Saône	Poste reste vacant. Poste ouvert aux DIR-CSE-PT
ENPJJ	21	PTF Centre siège à Dijon	Formateur	Autre corps retenu				Poste ouvert aux CSE-PT-PSY-ATT-CTSS-ASS-EDUC-INF
ENPJJ	31	PTF Sud siège à Toulouse	Formateur	Autre corps retenu				Poste ouvert aux CSE-PT-PSY-ATT-CTSS-ASS-EDUC-INF
ENPJJ	59	Direction Générale	Chargé de communication	PV				Poste ouvert aux DIR-ATT-PT
ENPJJ	59	Direction des Enseignements et de la Recherche siège à Roubaix- Département des Sciences Humaines	Formateur	Autre corps retenu				Poste ouvert aux DIR-CSE-PT-PSY-ATT-CTSS-ASS-EDUC-INF
Grand Nord	59	DIRPJJ Grand Nord siège à Lille	Auditeur territorial	Autre corps retenu				Poste ouvert aux DIR-ATT-PT- CSE-CTSS
Grand Nord	59	DIRPJJ Grand Nord siège à Lille	Auditeur territorial	PV				Poste ouvert aux DIR-ATT-PT- CSE-CTSS
Grand Nord	59	DIRPJJ Grand Nord siège à Lille	Auditeur territorial	PV				Poste ouvert aux DIR-ATT-PT- CSE-CTSS
Grand Nord	60	DTPJJ Oise siège à Beauvais	Conseiller technique	PV				Poste ouvert aux DIR-CSE-PT-CTSS

Grand Nord	76	DTPJJ Hte Normandie siège à Rouen	Conseiller technique	Autre corps retenu				Poste ouvert aux DIR-CSE-PT-CTSS
Grand Ouest	14	DTPJJ Basse Normandie siège à Caen	Conseiller technique	PV				Poste ouvert aux DIR-CSE-PT-CTSS
POSTES CLASSIQUES								
DIR	Dpt	Structure/Unité	Emploi	Nom Prénom	barème	Dpt	Structure	Observations
Centre Est	26	EPEI Valence UEAJ Valence	Génie civil	PV. Pas de candidat				
Centre Est	69	SEEPM Meyzieu	TA-PH	PV. Pas de candidat				
IdF-O/Mer	94	STEI Créteil	STAPS	LEGOUHY Annie		92	STEI La Garenne Colombes	Poste fermé. Redéploiement
Sud	66	EPEI Perpignan	HR-OPC	PV (1 candidature non retenue)				
Sud Est	06	STEMOI Grasse UEAJ Antibes	CSB	PV. Pas de candidat				
POSTES SPECIFIQUES RUE								
NOUVELLE AFFECTATION					ANCIENNE AFFECTATION			
DIR	Dpt	Structure/Unité	Emploi	Nom Prénom	barème	Dpt	Structure	Observations
Centre Est	42	STEMO St Etienne UEMO St Etienne	R.U.E	Candidature non retenue				Poste ouvert aux CSE-PT-CTSS
Grand Est	25	STEMOI Montbéliard UEAJ Montbéliard	R.U.E	HERBAUT Caroline		70	STEMO Vesoul	Poste vacant STAPS
Grand Est	51	STEMO Chalons en Champagne UEMO Chalons en Champagne	R.U.E	ROUYER Delphine		93	STEI Villemomble	Poste vacant CSB.
Grand Nord	59	STEI Métropole Lilloise siège à Villeneuve d'Ascq futur UEAJ Schwartz Villeneuve d'Ascq	R.U.E	LANTOINE Hugues		59	STEI Métropole Lilloise	Poste vacant Génie Civil
Grand Nord	59	STEI Raismes UEAJ Maubeuge	R.U.E	VIARD Julien		59	STEI Raismes UEAJ Maubeuge	Poste vacant STAPS
IdF-O/Mer	77	STEMOI Melun UEMO Melun	R.U.E	GOUTNIKOFF Vanessa		91	CEF Savigny S/Orge	Poste vacant CSB
Sud Est	13	STEMOI Aix en Provence UEAJ Aix en Provence	R.U.E	HALOIN Jérôme		13	STEMOI Aix en Provence	Poste vacant Hôtellerie Restauration

Sud Ouest	87	EPEI Limoges UEAJ Limoges	R.U.E	MALIVERT Jean-Luc		16	DDPJJ Charentes	Redéploiement. Poste fermé
-----------	----	------------------------------	-------	-------------------	--	----	-----------------	----------------------------

COMMENTAIRES :

Ce tableau ne présente que les postes étudiés lors de la CAP des PT.

Nous avons demandé à l'AC la tenue le même jour d'une CAP concernant les postes de RUE en réunissant à la fois les délégué(e)s Educateurs, PT et CTSS. L'AC a refusé laissant en suspens 9 postes à la CAP des CSE en indiquant, sur notre insistance, qu'elle décidait de réserver ces postes aux Professeurs Techniques.

Les postes libérés par collègues demeurent vacants.

Les postes classiques sont des régularisations ou des postes demeurés vacants depuis la dernière CAP et qui ne sont pas occupés par des contractuels.

Deux demandes de mutations accompagnées d'un dossier social n'ont pas été prises en compte par l'administration. L'une, faute de poste vacant, l'autre au prétexte qu'elle ne pourrait être réalisée qu'à deux conditions (l'une liée au service, l'autre à la situation de l'agent). L'AC s'est engagée à réexaminer leur situation à la CAP de mobilité prochaine.

AUTRES POINTS :

- Une intégration d'un agent de l'EN dans le corps des PT a été validée.

- Deux titularisations d'agents contractuels ont été réalisées dans le cadre de la loi d'intégration de travailleurs handicapés dans la Fonction Publique.

A cette occasion, nous avons interpellé les représentants de l'AC à la CAP sur les possibilités d'intégration dans le corps des PT contractuels. En effet, si nous sommes favorables au dispositif dont ces deux collègues ont pu bénéficier, nous pensons qu'un processus d'intégration de tous les contractuels devrait être soutenu par la direction de la PJJ au bénéfice de la pérennisation des services et dans l'intérêt des collègues. Les représentants de l'administration n'ont pas souhaité prendre d'engagement au-delà d'une notification au PV. Ils ont cité la possibilité de CDI après 6 ans de contractuelat indiquant que cela pouvait constituer une réponse satisfaisante à la précarité. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle réponse qui confère à l'ignorance ou à l'hypocrisie. En effet dans sa note du 2/08/2010, Mme Gaüzere, adjointe de monsieur Cabourdin demande aux DIR de « veiller à ce qu'aucun contrat n'excède les 6 ans », interdisant ainsi les possibilités de CDI.

- 4 recours sur des évaluations ont été examinés. Deux vont faire l'objet d'une notification aux directions concernées.

Un recours est en instance et sera traité à la prochaine CAP.

Certains recours hors délai n'ont pas été retenus. L'AC souhaite améliorer le dispositif de recours et s'engage à mieux informer les personnels sur la procédure de recours et ses délais et devrait mettre en place un dispositif d'accusé de réception.

- Une demande de disponibilité a été actée.